

---

Comité Local  
D'Information et de Suivi

**RÉUNION  
DU  
22 mai 2017**





# **SOMMAIRE**

**Liste des présents et représentés ..... Pages 4 & 5**

**Présentation par M. Denis STOLF,  
Président du Clis ..... Page 6**

**Présentation de M. Bertrand OLLIVIER,  
Trésorier du Clis ..... Pages 9 à 13**

**Intervention de M. Christophe PETITJEAN,  
Commissaire aux comptes ..... Pages 13 à 15**

**Questions/réponses..... Pages 15 à 32**

## **Membres du Clis présents ou représentés :**

### **Membres de droit**

Mme Muriel NGUYEN, Préfet de la Meuse, excusée

M. Christophe LANNELONGUE, Directeur de l'ARS (Agence Régionale de Santé) Grand Est, représenté par Mme Céline PRINS

### **Parlementaires**

M. François CORNUT GENTILLE, Député de la Haute-Marne, excusé

M. Jean-Louis DUMONT, Député de la Meuse, excusé

M. Jackie PIERRE, Sénateur des Vosges, excusé

M. Michel RAISON, Sénateur de la Haute-Saône, représenté

### **Conseillers Départementaux de la Meuse**

Mme Dominique AARNINCK-GEMINEL, représentée

Mme Danielle COMBE

### **Conseillers départementaux de la Haute-Marne**

M. Jean-Michel FEUILLET, Vice-président du Clis, représenté

Mme Astrid HUGUENIN

M. Bertrand OLLIVIER, trésorier du Clis

Mme Elisabeth ROBERT DEHAULT, représentée

Mme Fabienne SCHOLLHAMMER

### **Maires ou conseillers municipaux de Meuse**

M. Jean-Claude ANDRÉ, Maire de Demange aux Eaux

M. Gérard ANTOINE, Maire de Bure, représenté par M. Dany EDOT

M. Laurent AUBRY, Maire de Saint Joire et Mme Sylvie LACUISSE, suppléante

M. Gilles GAULUET, Maire de Chassey-Beaupré

M. Christian LECHAUDEL, Maire de Dammarie sur Saulx

M. Daniel LHUILLIER, Maire d'Abainville, représenté

M. Louis LODÉ, Conseiller municipal d'Horville en Ornois

Mme Huguette MARÉCHAL, Conseillère municipale de Dainville Berthéléville

M. Stéphane MARTIN, Maire de Gondrecourt le Château, représenté

M. Denis STOLF, Maire de Tréveray, Président du Clis

### **Maires ou conseillers municipaux de Haute-Marne**

M. Bernard ADAM, Maire de Poissons, représenté par M. Jean-Pierre MALASPINA

M. Albert BARDY, Conseiller municipal d'Osne le Val, représenté

M. Claude DELERUE, Conseiller municipal d'Effincourt, représenté

Mme Henriette FOURNIER, Conseillère municipale de Montreuil sur Thonnance, et M. Francis FOURNIER suppléant

M. Henri FRANÇOIS, Conseiller municipal de Saudron

M. Jean-Pierre GÉRARD, Conseiller municipal de Pansey, représenté

M. Jacques NICOLLE, Conseiller municipal d'Héville

Mme Claire PEUREUX VALANT, Conseillère municipale de Paroy sur Saulx

Mme Marianne ROBERT GASSMANN, Conseillère municipale de Germay

M. Pierre SUCK, Conseiller municipal d'Harméville/Lezéville

**Représentants des associations**

M. François AUBERT, Sciences naturelles et d'archéologie de la Haute-Marne  
M. Jean-Marc FLEURY, EODRA, représenté  
M. Dominique LAURENT, EODRA  
M. Jacques LERAY, CEDRA 52  
M. Dempsey PRINCET, Meuse Nature Environnement, excusé  
M. Michel THOMAS, Fédération des chasseurs de la Meuse, représenté

**Représentants des organisations professionnelles**

M. Jean-Paul LHERITIER, UPA Meuse  
M. Yves THERIN, MEDEF

**Représentants des syndicats salariés**

M. Jean COUDRY, CFE CGC et M. Michel PELTIER, suppléant  
M. Jean-Marie MALINGREAU, UD CFTC  
M. Charles VARIN, FO

**Représentants des professions médicales**

M. André BALLEREAU, Ordre des Médecins de la Haute-Marne, représenté  
M. Francis LORCIN, Ordre des Médecins de la Meuse

**Personnalités qualifiées**

M. Marc DESCHAMPS, géologue  
M. Robert FERNBACH

**Membres consultatifs**

M. David MAZOYER, Directeur du laboratoire de recherche souterrain de Meuse/Haute-Marne, ANDRA  
M. Jean-Michel FERAT, ASN Autorité de Sûreté Nucléaire

## **M. Denis STOLF, Président du Clis**

Nous avons le plaisir d'accueillir ce soir M. David MAZOYER, Directeur du centre Meuse/Haute-Marne et également quelques membres du Comité Ethique de l'ANDRA, qui vient de se reformer et dont M. Jean-Pierre AUBERT est le Président, que les membres du CLIS recevront demain matin à Bure, pour une plus longue conversation.

Aujourd'hui, comme chaque début d'année, l'assemblée générale est prévue pour le rapport moral 2016. Nous aurons les comptes bien sûr pour l'année écoulée. Les prévisions de l'activité 2017 ainsi que le budget et les questions diverses suivront le rapport du commissaire aux comptes.

Que peut-on dire de l'année 2016 ? Elle a été marquée par des événements n'ayant pas nécessairement de lien entre eux mais qui pourraient avoir des conséquences sur l'évolution du projet :

- ✓ l'accident mortel dans les galeries du laboratoire en janvier, pour lequel l'enquête judiciaire est toujours en cours ;
- ✓ l'annonce du coût retenu pour le stockage par la ministre de l'Ecologie, 25 milliards, qui résulte d'un arbitrage entre le coût estimé par l'ANDRA, 32 milliards, et celui avancé par les producteurs de déchets, 20 milliards. Là aussi, cela paraît un peu disparate comme chiffres ;
- ✓ le feuilleton estival du Bois Lejuc et bien sûr les suites juridiques ;
- ✓ l'adoption de la loi précisant les modalités de création d'une installation de stockage géologique profonde des déchets radioactifs de haute et moyenne activité à vie longue, le 25 juillet 2016.

Pour le CLIS, trois points importants à souligner :

- ✓ l'organisation en partenariat avec la conférence de santé du territoire de la Meuse, du colloque « Santé et sites industriels sensibles » à Vassincourt qui est la première étape vers la réalisation d'un état de référence sanitaire et la mise en place d'un suivi. Nous avons eu le plaisir d'avoir entre quatre-vingt et cent personnes à Vassincourt, ce qui n'était pas évident à obtenir.
- ✓ La participation au groupe d'échanges créé par l'IRSN dans le cadre de l'instruction du Dossier d'Option de Sûreté (DOS) de l'ANDRA qui permet

d'être associé en amont de cette phase. Cette démarche pourrait être utilisée dans le cadre de l'instruction de la Demande d'Autorisation de Création (DAC) si celle-ci venait à être déposée. Avec l'IRSN, le CLIS a participé à trois réunions, une à Bar-le-Duc, deux à Paris. Une nouvelle est programmée pour le mois de juillet, ce qui montre que l'IRSN et l'ASN prennent en compte le DOS, analysent par chapitre et nous font participer. Cette démarche est nouvelle et nous souhaitons qu'elle puisse continuer car c'est très instructif.

- ✓ Les initiatives du sénateur RAISON pour obtenir le remboursement de la créance du CLIS sur l'Etat et des financements complémentaires pour l'état de référence sanitaire. Il y a des lettres aux ministres des Finances, de l'Ecologie et au premier Ministre, le dépôt d'un amendement à la loi de finances rectificative. Tout cela sans succès à ce jour, mais ça se prolonge cette année. Je vais vous faire part de la dernière demande de M. Michel RAISON sur ce sujet.

En ce qui concerne les activités statutaires :

- ✓ deux assemblées générales se sont déroulées, dont l'une suivie d'une assemblée générale extraordinaire : à Bure, le 26 avril, pour l'adoption du rapport moral et du rapport de gestion, ainsi que des modifications statutaires, et à Joinville le 17 octobre pour la présentation du rapport n° 10 de la CNE.
- ✓ Le conseil d'administration s'est réuni pour sa part à trois reprises à Bure et une fois à Tréveray, les 1er mars, 20 juin, 3 octobre et 19 décembre. Il a préparé et mis en œuvre le programme d'activités comprenant notamment :
  - ✓ le déplacement à Tournemire pour la visite des installations de l'IRSN, les 6, 7 et 8 juin 2016,
  - ✓ les visites par les membres du CLIS du laboratoire souterrain les 21 juin, 5 et 21 juillet, 5, 7 et 21 septembre 2016,
  - ✓ la parution de la Lettre du CLIS, un numéro en mai sur l'historique et les perspectives du projet,
  - ✓ la diffusion du DVD « Escalé à Bure », 4 800 exemplaires distribués à ce jour,
  - ✓ l'accueil à Bure des délégations étrangères – japonaise, australienne, polonaise, allemande – de journalistes et universitaires.

Les commissions ont poursuivi leurs activités :

- ✓ la Commission Communication s'est réunie le 19 janvier pour préparer le n° 17 de la *Lettre du CLIS* ;
- ✓ la Commission Réversibilité s'est réunie le 18 avril ;
- ✓ la Commission Environnement Santé s'est réunie six fois entre janvier et mai pour préparer le colloque de Vassincourt ainsi qu'une fois le 18 novembre pour voir les suites à donner ;
- ✓ la Commission Risques s'est réunie deux fois, les 23 février et 2 novembre, et s'est déjà réunie deux fois cette année pour préparer les questions sur le DOS pour l'IRSN ;
- ✓ le comité de liaison s'est réuni trois fois, en février, juin et septembre, afin de préparer les travaux du conseil d'administration et des commissions ;
- ✓ le personnel a maintenu la permanence à Bure, avec la mise à disposition du fonds documentaire et la mise à jour du site internet dont la fréquentation reste importante, près de 250 visites/jour.

Par ailleurs, le CLIS a participé en 2016 aux travaux de différents organismes :

- ✓ collège interentreprises de sécurité, santé et conditions de travail du laboratoire ;
- ✓ aux activités de l'association nationale des CLI : le partenariat CLIS/ANCCLI/IRSN, sur le thème « dialogue HAVL », s'est poursuivi et a donné lieu à plusieurs journées de travail à Paris et un séminaire en mars sur les transports.

Le CLIS est également représenté dans le programme de recherches européen SITEX, pour la création d'un réseau d'expertise technique indépendant. C'est à la charge de Benoît qui se fait un plaisir de nous y représenter.

Depuis l'année dernière, le CLIS assiste aux réunions plénières du Haut Comité pour la transparence et l'information sur le nucléaire, ainsi qu'aux réunions du groupe de travail chargé d'élaborer le Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs.

Le CLIS a, par ailleurs, tenu un stand lors de la journée « Porte ouverte » de l'ANDRA à Bure, le 25 septembre, avec beaucoup de visiteurs.

Enfin, comme indiqué en préambule, le colloque Santé et Sites industriels sensibles s'est tenu à Vassincourt le 14 juin et devrait déboucher sur la mise en place, cette année, d'un groupe de travail réunissant le CLIS, l'ARS, Santé Publique France et l'IRSN, pour déterminer la méthodologie retenue pour l'état de référence sanitaire, les partenaires, ainsi que les sources de financement.

Nous ne pourrons pas, effectivement, faire ce programme de santé si nous n'avons pas les moyens et c'est l'objet de la relance de Michel RAISON, Sénateur, sur ce sujet.

Quant au groupe d'échange avec l'IRSN dans le cadre de l'instruction du DOS qui s'est réuni à Paris le 21 octobre, et le 9 novembre à Bar-le-Duc, le travail se poursuit cette année (réunions à Paris les 2 et 3 février, puis le 11 juillet, l'avis de l'ASN étant attendu pour l'été.

L'année 2017 verra donc le CLIS avancer sur deux voies :

- ✓ l'analyse de la sûreté et des risques,
- ✓ le volet sanitaire,

en souhaitant que pour le premier point, l'initiative de l'IRSN permette véritablement la prise en compte des préoccupations exprimées par le CLIS, et que pour le second point, l'état de référence sanitaire puisse démarrer le plus tôt possible.

Il faut surtout espérer que les événements survenus depuis le début de l'année, que ce soit les incidents ayant entraîné des dégâts en marge des manifestations contre le projet ou des contentieux remettant en cause les travaux de l'ANDRA sur le terrain, ne soient pas la cause d'une tension extrême et d'une situation où tout dialogue deviendrait impossible.

Voilà pour le rapport moral. Si vous avez des questions, nous les verrons après la présentation du rapport de gestion.

Je laisse la parole à notre trésorier, Bertrand OLLIVIER.

**M. Bertrand OLLIVIER, Trésorier du CLIS**

Je vous présente le rapport de gestion et n'hésitez pas à m'interrompre si vous avez des questions.

Ce rapport a pour objet de vous apporter les informations concernant l'activité de notre association au cours de l'exercice écoulé.

### **Fait marquant de l'exercice :**

- ✓ l'année 2016 a été marquée par l'organisation du colloque « Santé et sites industriels sensibles » qui explique les principales évolutions dans les postes de dépenses.

### **Produits de fonctionnement, comptes de résultat :**

Ce sont les mêmes que les années précédentes, à savoir les financements de l'Etat, EDF, AREVA et CEA, à hauteur de 289 800 euros, contre 299 800 euros pour 2015. La différence de 10 000 euros est due au versement par l'ARS en 2015 de la subvention pour l'organisation du colloque sur la santé qui s'est déroulé en 2016. A ces produits s'ajoutent des indemnités de remboursement de maladie pour 415,80 euros.

### **Charges de fonctionnement :**

Les charges de fonctionnement représentent 310 600 euros contre 304 283 euros lors de l'exercice précédent, soit une hausse de 6 377 euros, 2,10 %.

Parmi ces charges, il convient de distinguer les consommations et services extérieurs, les impôts et taxes, les frais de personnel et les amortissements.

### **Consommation et services d'extérieur :**

L'ensemble de ces charges représente 146 284 euros contre 137 027 euros en 2015, soit une hausse de 6,76 %. Nous rentrons dans les détails pour connaître d'où viennent ces hausses :

- ✓ Les annonces, insertions et publications : 25 208 euros contre 18 581 euros, soit une hausse de 6 627 euros. Une seule *Lettre du CLIS* en 2016, mais des publications dans la presse et une campagne d'affichage pour le colloque sur la santé, ce qui a contribué à cette sensible hausse.
- ✓ Voyages et déplacements : 12 020 euros, un seul voyage d'étude sur cet exercice, à Tournemire. Je vous rappelle que les frais de déplacement sont remboursés aux membres participants aux réunions sur la base des demandes formulées par ces derniers. Ces demandes doivent être appuyées de pièces

justificatives correspondantes. L'association prend en charge les déplacements liés à la participation aux réunions (CA, AG, Commission, visites, séminaires) ainsi que ceux réalisés entre les deux établissements du CLIS, Bar-le-Duc et Bure.

- ✓ Objets publicitaires : nous avons une sensible hausse, 5 089 euros au lieu de 340 euros en 2015, plus 4 748 euros. Ceci est lié à l'organisation du colloque sur la santé et, de manière générale, à l'accueil des nombreuses délégations à Bure.
- ✓ Charges de personnel : elles sont en baisse, 144 744 euros au 31 décembre 2016, contre 147 861 euros en 2015, soit une baisse de 3 117 euros en raison de la variation de la provision pour les congés payés. Nous nous attachons à rechercher les meilleures adéquations possibles quant à l'emploi du personnel par rapport à l'activité de l'association.
- ✓ Impôts et taxes : sous cette rubrique figurent les taxes liées à la masse salariale, les salaires, taxes d'apprentissage et participations à la formation continue.

Le CLIS est toujours exonéré de la taxe sur les salaires en raison de l'abattement passé de 6 000 euros à 20 000 euros à compter de 2014. Par contre, le montant de la taxe d'apprentissage et de la participation à la formation continue, ont été respectivement de 704 euros et 735 euros.

- ✓ Amortissements : l'amortissement du matériel informatique et vidéo et du mobilier de l'association représente 945 euros auxquels s'ajoutent les amortissements liés à l'exploitation du film documentaire dans le courant de l'année 2016, à hauteur de 17 244 euros.

En conséquence de l'absence de placement, il n'a pas été dégagé de produit financier sur cet exercice.

**Résultat exceptionnel** : un certain nombre d'éléments non récurrents ont été enregistrés sur cet exercice, entraînant ainsi un résultat exceptionnel de plus 533,91 euros.

La créance afférente à la demande formulée par l'association au ministère de l'Economie et de l'Energie, du Développement durable et de l'aménagement du territoire correspondant aux dépenses effectivement engagées en 2007 et la

provision constatée à hauteur de 100 % de son montant estimé, soit 219 000 euros, est toujours présente dans les comptes au 31 décembre 2016.

Le président l'a rappelé, mais cette créance a fait l'objet de démarches du sénateur RAISON, évoquées dans le rapport moral. Cette provision a été enregistrée afin de satisfaire au principe de prudence affiché sur le plan comptable, compte tenu de son antériorité. Elle ne saurait s'assimiler à un abandon des demandes ayant pour objet d'aboutir à son recouvrement.

Ainsi, après la prise en compte du résultat exceptionnel et compte tenu des principaux éléments qui viennent de vous être exposés, le résultat de l'exercice se traduit par une insuffisance d'exploitation de - 9 910 euros.

Par contre, la capacité d'autofinancement ressort légèrement positive pour 8 280 euros au 31 décembre 2016 contre + 3 901 euros au 31 décembre 2015.

### **Les équilibres financiers :**

Au 31 décembre 2016, nos capitaux propres représentent 160 790 euros contre 170 701 euros au 31 décembre 2015. Le fond de roulement de l'association, au 31 décembre 2016 s'élevait à 351 448 euros contre 354 167 euros au 31 décembre 2015.

Par ailleurs, les éléments de l'actif circulant se décomposent de la manière suivante :

#### **Pour l'actif :**

- ✓ les créances représentant les subventions non encore encaissées au 31 décembre 2016, soit pour l'Etat 219 000 euros correspondant aux crédits relatifs aux dépenses réellement engagées au titre de l'année 2007,
- ✓ les produits à recevoir de l'IRSN pour 376,80 euros,
- ✓ la trésorerie de l'association s'élevait à 183 119 euros au 31 décembre 2016,
- ✓ des charges constatées d'avance pour 2 726 euros.

#### **Pour le passif :**

- ✓ les dettes suivantes non encore réglées au 31 décembre 2016, fournisseurs et comptes rattachés pour 8 471 euros,

- ✓ des frais bancaires à payer, 226 euros,
- ✓ des dettes fiscales et sociales, 32 914 euros,
- ✓ des autres dettes pour 12 162 euros.

Les besoins en fond de roulement représentent donc 168 155 euros à la clôture de l'exercice. Concernant l'équilibre financier, notre situation financière globale est très saine.

Nous restons à votre disposition pour vous fournir toutes informations complémentaires. Avez-vous des questions concernant le compte de résultat ? C'est clair pour tous ?

Il faut retenir une hausse due principalement au colloque sur la santé, le reste est récurrent.

#### **Perspectives d'avenir pour 2017 :**

- ✓ l'avancement des réflexions sur l'état de référence sanitaire et les travaux des Commissions Risques et Réversibilité, pourraient avoir un impact significatif sur les charges.

#### **Point sur les mandats arrivant à échéance :**

- ✓ administrateurs : compte tenu du mode de désignation des membres du CA, nous n'avons pas à nous prononcer sur les renouvellements de leur mandat.

Je vous propose de bien vouloir approuver les comptes annuels – bilan, comptes de résultat et annexes – tels qu'ils vous ont été présentés, faisant apparaître une insuffisance d'exploitation de 9 910,48 euros. Nous vous demandons de bien vouloir décider d'affecter le résultat de l'exercice au compte « report à nouveau ». Par ailleurs, nous allons vous présenter le rapport du commissaire aux comptes et je laisse la parole au commissaire.

#### **M. Christophe PETITJEAN, Commissaire aux comptes FIDUREX**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je dois vous présenter deux rapports : un sur les comptes réels et le second sur les conventions réglementées. Il faut rappeler que les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'association et il m'appartient, sur la base d'un audit, d'exprimer l'opinion sur ces comptes.

Il faut savoir que j'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicable en France, que ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier par sondage et au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments qui justifient le montant des informations figurant dans les comptes annuels tels qu'ils ont été présentés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai pu collecter au sein de votre association sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Je certifie que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

En justification des appréciations, je me suis assuré de l'exhaustivité de vos ressources telles que prévues par la convention pluriannuelle 2014 - 2017 signée avec le ministère de l'Ecologie, de l'Environnement, du Développement durable et de l'Energie. J'ai également vérifié au cours de cet exercice que les engagements pris envers les financeurs, sous forme de fonds dédiés étaient réalisés sur l'exercice 2016.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de la démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Au niveau des modifications et informations spécifiques que j'ai eu à opérer, j'ai procédé, conformément aux normes d'exercices professionnels, aux vérifications spécifiques prévues par la loi, notamment celle qui consiste à vérifier que les informations figurant dans le rapport de gestion qui vous a été présenté sont justes et correspondent aux comptes que j'ai audités.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données au rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et des comptes annuels. Voilà pour le rapport sur les comptes annuels.

J'ai également un « Rapport spécial sur les conventions réglementées ». La procédure des conventions réglementées répond à la nécessité d'assurer une certaine transparence pour les opérations qui ont eu lieu entre l'association et certains administrateurs qui, par ailleurs, seraient dirigeants d'association, d'entreprise, ou élus d'une collectivité.

Au niveau des conventions réglementées, il y en a une qui revient chaque année : celle concernant M. Gérard ANTOINE, Maire de Bure, qui est par ailleurs membre du conseil d'administration du CLIS. Aux termes du contrat du 16 février 2010 relatif à une convention de mise à disposition, la commune de Bure donne en location des locaux à usage professionnel de bureaux d'une surface de 72 m<sup>2</sup> situés au lavoir, place du village à Bure. Les montants pris en charge par le locataire durant l'exercice au titre d'une jouissance et de l'utilisation de ces locaux se sont élevés à 8 454,84 euros, sur l'exercice 2016. Vous aurez à délibérer sur cette convention.

**M. Michel GUERITTE**

La dette de l'Etat ?

**M. Bertrand OLLIVIER**

Elle est toujours dans les comptes à hauteur de 219 000 euros.

**M. Michel GUERITTE**

Quand sera-t-elle réglée, cette dette ?

**M. Denis STOLF**

Michel RAISON, sénateur, qui devait venir ce soir et qui malheureusement n'a pas pu être présent, retenu par d'autres obligations, a profité du nouveau gouvernement pour relancer une proposition de loi au Sénat. Voilà ce que dit M. RAISON :

*« Mesdames et Messieurs,*

*La loi n° 2016-1015 du 25 juillet 2016 précisant les modalités de création d'une installation de stockage réversible en couche géologique profonde des déchets radioactifs de haute et moyenne activité à vie longue a permis la poursuite du projet de stockage en couche géologique profonde à Bure, à cheval entre le département de la Meuse et celui de la Haute-Marne. Le Comité Local*

*d'Information et de Suivi, le CLIS, du laboratoire souterrain implanté à Bure par l'Agence Nationale pour la Gestion des Déchets Radioactifs, a souhaité à plusieurs reprises le lancement d'une étude de référence sanitaire visant à établir un bilan de l'état de santé des populations résidant à proximité de manière à disposer d'un état sanitaire zéro préalable à la construction du centre de stockage. Cependant, cette démarche qui permettrait de rassurer les populations concernées et de mettre en œuvre le principe de précaution, ne rentre, à l'heure actuelle, ni dans les compétences - je pense que cela rentre tout de même dans les compétences du CLIS, on lui fera vérifier - ni dans les moyens budgétaires du CLIS - c'est beaucoup plus réel - et s'est par ailleurs heurté à l'inertie des administrations compétentes - ce qui n'est pas tout à fait vrai parce que l'ARS nous suit depuis plus d'un an et continue de nous suivre, là il faut moduler un petit peu. C'est pourquoi, il paraît nécessaire d'élargir les missions du CLIS telles qu'elles sont définies à l'article L 542-13 du Code de l'Environnement ».*

Tel est l'objet de la présente proposition de la loi.

Sur l'article 1<sup>er</sup>, le 6<sup>ème</sup> alinéa de l'article L-542-13 du Code de l'Environnement est complété par la phrase suivante : *« il fait procéder, préalablement au stockage de déchets radioactifs en couche géologique profonde, à une étude de référence sanitaire sur les populations concernées et en assure le suivi régulier ».*

Il, vous l'avez compris, c'est le CLIS, le CLIS fait procéder à cette étude.

Article 2 : *« Les conséquences financières de la présente proposition de loi, sont compensées à due concurrence par un relèvement de la taxe prévue à l'article 266 C du Code des Douanes ».* Les méandres de l'administration laissant supposer que... et donc Michel RAISON a relancé sur la « dette » de l'Etat.

Y a-t-il des questions sur cette proposition de loi du sénateur RAISON ? Normalement, il la dépose demain matin. C'est une proposition de loi pour ce problème qui nous paraît important et si jamais cela ne passe pas en loi, nous risquons de ne jamais l'avoir.

### **M. Michel GUERITTE**

Sur l'histoire de l'enquête épidémiologique que vous voulez réaliser, j'ai vu passer un papier de l'IRSN expliquant que l'on devrait donner de la compétence pour faire des enquêtes épidémiologiques.

**M. Benoît JAQUET**

Il ne s'agit pas d'une enquête épidémiologique.

**M. Michel GUERITTE**

Je vais sur ce que vous réclamez, sur ce que Jean-Marc Fleury a dit, faire un état zéro. Il faut voir avec l'IRSN si la compétence qui leur permet de faire une enquête épidémiologique permet de faire un état zéro.

**M. Benoît JAQUET**

L'IRSN ne serait sûrement pas le maître d'ouvrage de cet état de référence sanitaire puisqu'a priori, même si la proposition de loi était acceptée, ce qui n'est pas gagné, le CLIS serait maître d'ouvrage, à charge pour lui de chercher des financeurs. En revanche, nous pouvons signaler que lors de la dernière réunion de la Commission Santé du CLIS, à l'initiative de Mme PRINS de l'ARS, il a été décidé de mettre en place un groupe de travail national pour définir la méthodologie, chercher les partenaires et les financements pour la mise en place assez rapide de cet état de référence sanitaire. Sans parler du suivi, uniquement l'état de référence. Les partenaires sollicités sont l'IRSN, qui a répondu favorablement et qui a déjà désigné son représentant pour participer au groupe de travail, et c'est Santé Publique France qui était présente lors du colloque à Vassincourt l'année dernière, qui doit nous répondre cette semaine, d'après les dernières informations que j'ai obtenues. Dès que nous avons ces réponses et que les représentants sont désignés, le groupe de travail pourra se réunir et avancer sur cette demande qui traîne depuis très longtemps.

**M. Jean-Paul LHERITIER, UPA**

Il faut arrêter là, pour l'instant nous sommes au rapport moral, au rapport financier qui doivent être votés ... donc les blablablas après !

**M. Denis STOLF**

Autre question sur le rapport moral et le rapport financier ? Avant de vous présenter le budget 2017, je vous propose un programme d'activités 2017. Nous verrons après si vous voulez apporter des modifications à cette proposition, nous en discuterons aussitôt.

Le programme d'activités 2017 :

- ✓ assemblée générale, c'est une nécessité avec notamment l'approbation des comptes, c'est aujourd'hui et l'audition des membres de la Commission Nationale d'Évaluation pour la présentation du rapport n° 11 en fin d'année ;
- ✓ quatre à six réunions pour le conseil d'administration et le comité de liaison. Le conseil d'administration s'est déjà réuni le 29 mars, il se réunit à nouveau le 29 juin ;
- ✓ des réunions publiques dans les communes de la zone de transposition avec projection du film du CLIS et avec débat. Nous allons relancer les maires des communes, proches ou un peu moins proches, s'ils acceptent de recevoir le CLIS pour un débat ouvert ;
- ✓ séances de formation ou d'information prévues avec l'ANDRA ;
- ✓ les commissions thématiques se réuniront régulièrement en tant que de besoin ;
- ✓ la Commission Risques participera à l'instruction du DOS et évoquera le sujet des transports ; elle s'est déjà réunie le 19 janvier et le 15 mai pour préparer les questions à l'IRSN ;
- ✓ la Commission Réversibilité travaillera sur les matériaux ;
- ✓ la Commission Localisation réfléchira aux questions d'aménagement du territoire ; elle s'est réunie le 27 février ;
- ✓ la Commission Environnement Santé poursuivra la démarche relative à la mise en place d'un état de référence sanitaire ;
- ✓ la Commission Communication préparera *la lettre du CLIS* et proposera, le cas échéant, une stratégie de communication ;
- ✓ pour les déplacements, nous avons déjà envisagé une visite de sites français ou étrangers : La Hague (pas sûr pour l'instant), Asse en Allemagne (cela se précise) et nous aurons très certainement ce voyage pour le mois de septembre/octobre ;
- ✓ les visites du laboratoire de Bure et Saudron ;
- ✓ participation à des colloques et aux activités de l'ANCCLI ;

- ✓ groupe de travail PNGMDR (Programme National de Gestion des Matières et des Déchets Radioactifs) et réunions du HCTISN (Haut Comité pour la Transparence de l'Information et la Sûreté Nucléaire).

Initiatives spécifiques :

- ✓ participations aux groupes d'échanges mis en place par l'IRSN dans le cadre de l'instruction du DOS ; nous nous sommes déjà rendu les 2 et 3 février à Paris, et nous serons à nouveau à Paris le 11 juillet ;
- ✓ mise en place d'un groupe de travail pour l'état de référence sanitaire qui va nous focaliser beaucoup cette année ;
- ✓ diffusion d'un ou deux numéros de *La lettre du CLIS* consacré à la sûreté et aux transports ;
- ✓ poursuite de la démarche conjointe CLIS/ANCCLI/IRSN sur le dialogue HAVL ;
- ✓ accueil de délégations à Bure, comme nous le faisons de manière régulière ;
- ✓ présentation du Plan Directeur d'Exploitation par l'ANDRA prévue pour la deuxième quinzaine de juin ;
- ✓ présentation du contrat de développement du territoire par un représentant de la préfecture.

Avez-vous des questions sur ce projet de programme 2017 ? Ou des suggestions ? Si vous avez d'autres idées, nous sommes preneurs !

### **M. Jean-Paul LHERITIER**

Il faudrait que l'on puisse avoir des informations concernant les sites que nous avons visités, comme la Suède. Où en sont-ils aujourd'hui, quelle est leur avancée ? Au bout de deux ou trois ans, nous ne savons pas ce qu'il s'y passe et quelles sont leurs avancées technologiques. Peut-être l'ANDRA le sait parce qu'ils font des expériences en commun, mais aujourd'hui, au niveau du CLIS, nous sommes ignorants.

### **M. Denis STOLF**

Je suppose que l'ANDRA le sait, c'est leur métier, mais nous sommes allés avec Benoît à Paris pour un colloque qui a duré deux jours où se trouvaient des représentants de tous les pays du monde qui sont intéressés aujourd'hui, soit par l'enfouissement géologique, soit toute autre méthode de stockage de déchets

nucléaires. C'est vrai que nous avons eu un point et il sera transmis dans la prochaine lettre du CLIS. Si nous voulons des informations plus précises, effectivement nous pouvons toujours demander à l'ANDRA.

### **M. Benoît JAQUET**

Nous les trouvons aussi régulièrement dans les rapports de la CNE qui fait un dernier chapitre sur la situation internationale et qui donne l'état des lieux de chaque pays concerné.

Le bilan aujourd'hui est : la Finlande a décidé de stocker, le site est choisi, il se peut même que les travaux aient commencé.

La Suède a également décidé de stocker, a retenu le site mais c'est encore plus ou moins en cours d'instruction pour le dossier Sûreté principalement.

Ce sont les deux pays les plus avancés. Ensuite, nous avons la France puis des pays remettant tous les cinq ans à zéro – l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Suisse, je la mets à part, la Belgique avance mais plus sur les FAVL que sur les HAVL ; nous verrons la situation en Allemagne lors de notre déplacement. Globalement, cela n'a pas beaucoup avancé depuis trois quatre ans.

### **M. Denis STOLF**

Je vous propose de voir maintenant le projet de budget 2017 puisque nous venons de voir le projet d'activités.

### **M. Bertrand OLLIVIER**

Le budget s'équilibre : 289 800 euros avec toujours les mêmes recettes. Dans les dépenses, nous retrouvons les grands axes, achats à hauteur de 7 000 euros, services extérieurs 45 700 euros, autres services extérieurs 44 000 euros, (publication de *La Lettre du CLIS*). Les déplacements, missions et réceptions, nous en avons parlé : un, peut-être deux déplacements, nous avons budgété 26 000 euros ; impôts et taxes 600 euros ; les charges de personnel 146 400 euros, c'est la progression normale des charges salariales. Les dotations et amortissements à hauteur de 17 700 euros pour 289 800 euros.

Y a-t-il des commentaires sur ce budget classique ? Passons au vote de l'ensemble des résolutions.

**M. Denis STOLF**

Nous allons voter pour le rapport moral. Ne votent que les membres du CLIS.

Qui est contre le rapport moral ? Qui s'abstient ? Merci.

**M. Bertrand OLLIVIER**

Pour le compte d'affectation du résultat 2016, qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Trois abstentions pour le CEDRA, l'EODRA et l'ARS.

Pour le budget ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Trois abstentions également.

**M. Denis STOLF**

Pour le programme d'activités 2017, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**M. Bertrand OLLIVIER**

Pour la convention réglementée (M. ANTOINE), qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**M. Yves THERIN, MEDEF**

Sachant qu'il n'y a pas de sanitaires et qu'en général un local professionnel ne peut pas être loué dans les termes actuels de la loi s'il n'y a pas de commodités, je trouve que le loyer est élevé.

**M. Bertrand OLLIVIER**

Je pense que les sanitaires sont disponibles, c'est fait ?

**M. Dany EDOT, commune de Bure**

C'est fait dans la mairie.

**M. Bertrand OLLIVIER**

On remercie la commune de Bure pour tous ces travaux. Pour la convention, qui s'est abstenu ? Une abstention pour la convention, deux, trois.

**M. Denis STOLF**

Nous passons donc aux questions diverses. Qui pose la première question ?  
M. LERAY !

**M. Jacques LERAY**

Je voulais revenir sur les suites de l'accident. Vous avez dit tout à l'heure qu'effectivement il y a une enquête judiciaire en cours, mais malgré tout je voudrais savoir si les conséquences de cet accident ont été prises en compte.

Une deuxième question concerne l'enquête sanitaire dont on parle. Ne faudrait-il pas commencer par ne pas autoriser l'implantation de projets liés au nucléaire dans la région ?

La troisième est sur le statut de M. STOLF en tant que président du CLIS qui était présent lors de la réunion du conseil municipal de Mandres. Peut-on savoir à quel titre ?

**M. Denis STOLF**

Je vais répondre à la dernière question, ce sera plus simple : j'étais effectivement présent lors de la délibération de la commune de Mandres au même titre que le CEDRA, et au même titre que Bure Stop, c'est-à-dire en observateur, pas en tant que Président du CLIS. Ce n'est pas toujours facile d'être entre les deux, mais c'est aussi la finalité du CLIS, il y a des opposants qui ont le droit d'être opposants et puis les pro, qui ont le droit également. Il faut toujours trouver un équilibre et c'est quand même un peu compliqué.

Le moratoire Santé : je ne sais pas si le CLIS a les compétences et on voit uniquement pour la loi, pour essayer d'avoir un état de référence sanitaire, nous sommes même obligés de changer la loi. Je ne pense pas que le CLIS ait la compétence pour aller jusqu'à obtenir un moratoire sur la santé. Nous allons nous renseigner.

**M. Bertrand OLLIVIER**

La réflexion de Jacques est tout à fait judicieuse. Après si on prend l'état zéro, on va se focaliser effectivement sur le projet CIGEO, mais il y a tous les autres projets industriels qui pourront avoir lieu ou pas d'ailleurs, sur le territoire, qui vont avoir un impact sur cet état zéro. La question est vraiment très pertinente.

**M. Denis STOLF**

Elle complète ce que Michel RAISON demande véritablement.

**M. Benoît JAQUET**

Le comité local existe auprès du laboratoire de Bure et uniquement auprès du laboratoire de Bure et pas des projets pouvant exister ailleurs. Que des membres du CLIS demandent l'arrêt de ce genre de projet c'est normal, mais le CLIS lui-même ne prendra pas position. En revanche, on en avait discuté lors du dernier conseil d'administration, il faudra que l'état de référence se fasse relativement rapidement et avant que les projets évoqués voient le jour ou soient déjà commencés, avec un éventuel impact.

**M. Denis STOLF**

Pour l'accident du laboratoire et le comité éthique, si quelqu'un de l'ANDRA veut répondre ! Pour nous, CLIS, c'est encore l'enquête, aujourd'hui nous n'avons pas d'éléments, de réponses des enquêteurs.

**M. David MAZOYER, Directeur du laboratoire de recherche souterrain de Meuse/Haute-Marne**

Je confirme ce que vient de dire M. STOLF sur l'accident. Quant au comité éthique auprès de la direction générale de l'ANDRA pour l'éclairer sur un certain nombre d'interrogations, questionnements qui concernent le territoire, il y a des représentants ici.

**Jean-Pierre AUBERT, Président du Comité Ethique de l'ANDRA**

Nous rencontrons des membres du bureau du CLIS demain matin et aurons l'occasion d'échanger. Ce comité a été créé en fin d'année 2016. Il prend juste ses dispositions et son organisation et c'est pour cela que nous avons souhaité venir dès le début pour bien voir la situation et l'apprécier. C'est pour cela que nous rencontrons demain le CLIS pour avoir son information, son point de vue et nous expliquerons complètement nos fonctions demain matin.

**M. Denis STOLF**

Merci monsieur le président !

**M. Michel GUERITTE**

Le mot « éthique » est intéressant ! L'ANDRA a son éthique concernant le projet. Monsieur est le chef, il a son éthique. Je connais un dénommé Marc STINGER qui a son éthique aussi. C'est un mot intéressant « éthique » ...

A propos de ces métastases nucléaires, c'est dans la loi de 2006, on oublie de le dire : la future blanchisserie de Joinville, le projet Bison de Gudmont sont dans la loi de 2006.

A quelques kilomètres de Bure, on rencontre des sites industriels et on nous dit : « *c'est dans le cadre de l'accompagnement de Bure* », merci, on vous offre quarante emplois par ci, quarante emplois par là.

Le problème de ces usines, elles ne sont pas des usines Haribo ni Nutella, ce sont des usines nucléaires parce que le nucléaire appelle le nucléaire et exclut toutes les autres. Je connais bien le problème parce qu'on oublie de rappeler que cela fait 25 ans que les élus stupides, cupides locaux, réclament des trucs et qu'il n'y a rien, rien d'autre que d'autres trucs nucléaires. Si vous ne pouvez pas faire de moratoire comme vient de le dire Jacques, c'est bien évident, ce n'est pas le CLIS de Bure qui va dire : « on ne fait pas ».

Par contre, j'aimerais entendre des avis ! On ne vous entend jamais donner un avis négatif, vous êtes toujours dans le positif. Vous êtes pro comme l'a dit Denis tout à l'heure. Quand il va au vote à Mandres, il y va en tant que pro, pas en tant qu'anti, c'est clair ! J'en ai fini sur ce sujet.

Je voudrais revenir au sujet de l'état zéro. Il y a un problème, il est visible mais quand il y aura des comparaisons je ne serai plus de ce monde, il y aura des traces sur internet. La réunion « rémanence » à Paris, organisée par l'IRSN, donnait un éclairage intéressant puisque l'IRSN a fait des enquêtes par rapport à l'anniversaire des 30 ans de Tchernobyl. J'étais très surpris des résultats, y compris des enquêtes d'opinion, de perception extrêmement intéressantes. Il est évident qu'ici à Joinville comme à Bure, tout ce qui est à l'est de Reims a trinqué en 1986 et il y a des conséquences évidentes, même si les autorités nous ont expliqué qu'il ne s'était rien passé, il y a un problème avec les thyroïdes, avec les cancers, etc.

Ce qui peut se passer, on constate aujourd'hui, notamment avec les cancers du côlon, que statistiquement ils sont en régression. Des courbes ont été publiées récemment et c'est logique parce que l'impact du césium finit par avoir moins d'effet. Cela veut dire que plus le temps va passer, par rapport à l'état zéro que l'on veut mettre en place tout de suite, nous verrons comment va se réduire le nombre de cancers. C'est normal puisque pour l'instant nous n'avons aucune

incidence épidémiologique. Le jour où il y en aura des milliers de m<sup>3</sup>, que cela sortira partout, ce sera autre chose !

Dans l'immédiat, cet état zéro est intéressant. Par contre, et c'est vrai, il faut penser aussi à l'état zéro des projets Bison et de la blanchisserie. Et je ne sais pas si les autorités locales vont exiger le taux zéro qui nous paraît nécessaire. Ce cumul de faibles doses est énorme et je le connais, je le vis tous les jours dans ma campagne à Soulaines où on a ajouté Morvilliers, on a ajouté des tris, des stockages, on ajoute les futurs HAVL, et bientôt les fûts pour cramer tout ça...

### **M. Denis STOLF**

Je n'ai peut-être pas la compétence de M. GUERITTE au niveau des réactions nucléaires, mais il est vrai que si certains cancers diminuent, je pense que l'ARS et Santé Publique France qui prennent ça en main avec les protocoles de recherche y sont un peu quand même pour quelque chose. Après, effectivement, c'est une théorie qui peut tout à fait se défendre.

### **M. Jean-Paul LHERITIER**

Je reviens sur le rapport moral. *La Lettre du CLIS* qui a été envoyée en mai, la prochaine est pour quand ? Je pense qu'il y a un manque d'information de la population !

### **M. Denis STOLF**

*La Lettre du CLIS* doit théoriquement sortir fin juin, c'est vrai que le CLIS se cherche quand même au niveau de la communication. Cette *lettre du CLIS*, on se rend compte qu'avec l'étude qu'a fait l'ANDRA aux mois de novembre et décembre, la notoriété de *La Lettre du CLIS* est bien ressentie par la population. Faut-il multiplier cette *lettre du CLIS* ? Cela coûte énormément cher ! L'ANDRA fait également son journal, on ne peut pas non plus marcher sur les plates-bandes de l'ANDRA. On n'est pas là non plus pour faire l'apologie du laboratoire ni pour aller contre, il faut trouver cet équilibre et avec cette Commission Communication que préside Yves, c'est vrai qu'aujourd'hui on cherche à communiquer de manière plus pertinente et toutes les idées sont bonnes, on est preneur.

**M. Yves THERIN**

C'est mon sujet. On va voir cela en commission de se renseigner sur un nouveau moyen de communiquer sur le questionnement de la population. On voit cela très prochainement avec la Poste notamment. A côté de la Lettre et pas en remplacement.

**M. Michel GUERITTE**

La solution est simple c'est de traiter les pour et les contre. Vous faites 8 pages pour et 8 pages contre. C'est ça la démocratie. Je suis désolé !

**M. Benoît JAQUET**

Pour préciser ce que disait M. THERIN, avec La Poste on envisage de faire un test consistant à donner au facteur un questionnaire court, trois questions fermées pour l'instant, et lorsque le facteur fait sa tournée et rencontre les gens, il leur pose les questions, et il nous fait remonter les réponses. Dans les zones rurales, le facteur est l'une des dernières personnes à avoir des contacts avec les habitants, surtout dans cette zone autour de Bure. L'idée de le faire rencontrer les habitants avec un petit questionnaire et d'avoir des retours pour évaluer la connaissance du CLIS, sa notoriété, quel est le niveau d'information des habitants, ce serait déjà un bon moyen de reprendre contact et de se faire une idée des attentes des gens en termes d'informations. Ce point sera évoqué avec La Poste la semaine prochaine.

**M. Bertrand OLLIVIER**

On ne peut pas être pour ou contre sans avoir un certain nombre d'éléments de toute façon. Il y a un certain nombre de projets qui se présentent auprès des élus, des projets industriels très spécifiques, qu'il convient d'étudier avec la plus grande attention. Et puis il y a aussi les services de l'Etat qui sont aussi chargés d'émettre un avis. Ce n'est pas simple aujourd'hui, quand on fait un état sanitaire zéro, on est confronté à plusieurs problématiques de moindre importance mais en termes de pollution on est quand même servi. La pollution parisienne ne s'arrête pas à Paris. Il y a des périodes où nous sommes plus ou moins allergiques, très allergiques parfois, et ce n'est pas la pollution forcément locale. Nous sentons bien, lors d'une forte hausse du côté de Paris, que deux trois jours après cela arrive sur notre département. Nos amis agriculteurs également, nous sentons bien lors des périodes d'épandage et tout cela va dans

le sol. Effectivement, il y a aussi une réflexion à mettre en parallèle sur l'ensemble des facteurs qui contribuent à mettre de la pollution sur le terrain. C'est assez complexe, il faut le reconnaître.

**M. Michel GUERITTE**

Par rapport au tourisme ! Nous avons abordé le sujet dimanche, je suis atterré quand j'entends les textes de Françoise SOULIMAN, c'est monstrueux ! Expliquer que le tourisme n'apporte aucun emploi dans la Haute-Marne, qu'elle préfère les quarante emplois de BISON que les activités de la Source bleue et autres. C'est quand même invraisemblable. L'image du nucléaire et l'image du tourisme, d'accord, mais avant Fukushima, oui, après Fukushima, non ! Si vous regardez le niveau de vente des petites fermettes plus ou moins abîmées dans la région, on m'a rapporté quelques statistiques : jadis à Bonnet une fermette se vendait en trois semaines, là il y en a un grand nombre à vendre. C'est la même chose pour Poissons. Faites l'étude, il y a un problème !

**M. Bertrand OLLIVIER**

C'est un autre phénomène... Autour des centrales nucléaires comme Chinon, il y a quand même un développement touristique, cela n'empêche pas de se développer.

**M. Michel GUERITTE**

Le Hollandais, le Suisse, le Parisien qui viennent chercher le calme et la beauté et quand ils savent qu'ils sont à côté de ce qui va être le pire truc inventé par l'homme et qu'ils lisent sur internet quelques textes, ils vont être un peu moins nombreux. Ce n'est pas parce que vous allez créer deux fois quarante emplois... Et on ne parle pas des ventes de lait, de fromage, vous allez voir, c'est obligatoire.

**M. Jean-Paul LHERITIER**

Notre nouveau gouvernement a acté la fermeture de Fessenheim et je voudrais savoir, via l'ANDRA ou autre, quels déchets nucléaires de haute activité viendront soit à Bure soit ailleurs ? Ils veulent aujourd'hui fermer les centrales les unes derrière les autres, mais on ne parle pas des déchets des centrales démantelées. Où vont-ils aller ? Ce sont des questions que la population meusienne et haut-marnaise se pose aujourd'hui !

**M. Denis STOLF**

La centrale de Fessenheim de toute façon ne fermera que lorsque l'EPR sera opérationnel.

**M. David MAZOYER**

Les déchets HAVL partent dans un premier temps à La Hague pour être traités et vitrifiés, ensuite ils sont refroidis. Le principe est qu'avant d'être stockés en couche géologique il faut qu'ils atteignent une certaine température et c'est pour cela qu'ils n'iraient en stockage que dans plusieurs dizaines d'années.

**M. Denis STOLF**

M. Jean-Michel FERAT !

**M. Jean-Michel FERAT, ASN**

Il faut rappeler que dans un cadre général, vous avez le Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs, le PNGMDR, auquel effectivement le CLIS est associé, qui travaille sur sa mise à jour, son actualisation. L'objectif de ce plan triennal, défini pour trois ans, le précédent couvrant la période 2015-2017, le nouveau plan 2017-2019, est justement, sur la base de l'inventaire piloté par l'ANDRA et les échanges avec les producteurs de déchets, EDF et autres, de mettre à jour la feuille de route nationale sur la gestion des déchets radioactifs. Ce plan de trois ans se traduit par des textes, décrets et arrêtés, qui, en fait, rendent des obligations en termes de recherches, d'études sur les colis, sur les différentes filières de déchets, ces décrets et arrêtés traduisent en termes juridiques une obligation notamment auprès des producteurs et de l'ANDRA. Je vous renvoie au PNGMDR qui est sur le site de l'ASN.

Je vous renvoie aux textes que j'ai cités, le décret et les deux arrêtés, de mémoire, datent de janvier ou février 2017. Je ne les connais pas par cœur, je ne les lis pas tous les jours, mais ils sont facilement accessibles et je pourrai confirmer à Monsieur JAQUET les dates précises de ces textes qui sont des feuilles de route pour la mise en œuvre du Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs.

**M. Denis STOLF**

D'autres questions ?

**M. Michel FRAICHE**

J'aurais voulu que le président de cette assemblée puisse dresser le bilan économique de la région depuis vingt-cinq ans. A l'époque, on comptait à peu près 3 habitants/km<sup>2</sup>. C'est pour cette raison d'ailleurs que le site a été choisi pour implanter ce dépôt. J'aurais donc voulu savoir si depuis vingt-cinq ans le développement économique de cette région s'est accentué. Combien y a-t-il d'entreprises implantées ? Combien d'ouvriers travaillent dans la région ? Combien de fermetures ou d'habitants partis ? L'exemple de Montiers-Sur-Saulx, si l'on se réfère à l'article récent, il y a à peu près deux mois, du maire de Montiers-Sur-Saulx qui s'inquiète pour sa population. La population de Montiers-Sur-Saulx a été réduite à peu près d'un quart depuis l'installation du labo, à tel point que le collègue est susceptible de disparaître.

**M. Denis STOLF**

Si vous le permettez, je n'ai pas les chiffres économiques mais je pense que nous avons compris le sens de votre question.

**M. Michel FRAICHE**

Monsieur le président, combien y a-t-il eu d'entreprises implantées depuis vingt-cinq ans, depuis l'installation du labo, pour voir si effectivement l'essor économique de cette région est bondissant ?

**M. Denis STOLF**

J'ai parfaitement compris votre question. Depuis vingt-cinq ans, je ne vais certainement pas vous donner les entreprises qui se sont installées ni les entreprises qui ont fermé leurs portes, mais une chose est sûre, c'est que notre sud meusien – et cela n'a rien à voir avec le laboratoire de l'ANDRA – est en baisse démographique depuis plus de trente ans. Ce n'est pas parce qu'il y a le laboratoire, c'est parce qu'il n'y a plus d'usines. Malheureusement, des usines comme celle de Gondrecourt, OMNI-STYLE, 300 employés, la fermeture de cette usine a été un coup de semonce pour Gondrecourt qui a perdu d'un seul coup pratiquement 200 à 300 habitants. J'ai l'expérience sur Tréveray et Laneuville qui dépend de Tréveray où il y avait deux fonderies : la fonderie de Laneuville a fermé en 1983, l'ANDRA n'y était absolument pour rien, et j'ai perdu 200 emplois. Donc automatiquement, j'ai perdu 300 personnes sur le village. Et ça, malheureusement, Montiers-Sur-Saulx est exactement dans la même

situation que nous le sommes tous ici dans le sud meusien, et sa fabrique de meubles a fermé. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas dire, sur les vingt-cinq ans combien d'entreprises se sont montées, franchement je ne le sais pas, si j'avais eu votre question avant, j'aurais peut-être pu la préparer, mais la baisse démographique du département est continue, il ne reste pas trois habitants/km<sup>2</sup>, mais vous devez être à 14 habitants/km<sup>2</sup> ce n'est pas beaucoup, je vous l'accorde.

**M. Michel FRAICHE**

Je n'ai pas beaucoup d'espoirs pour les communes de Bure et de Saudron qui vont être appelées à plus ou moins long terme à disparaître.

**M. Denis STOLF**

On en reparlera ou pas parce que d'ici là nous aurons peut-être disparu aussi, mais il faut voir un peu dans le temps comment cela va évoluer. C'est vrai que la situation économique est désastreuse dans le sud du département meusien et dans le nord du département de Haute-Marne.

**M. Michel FRAICHE**

Autrement dit, le laboratoire n'a aucune incidence sur l'économie ?

**M. Denis STOLF**

Pour l'instant je ne pense pas, il y a d'autres incidences...

**M. Michel FRAICHE**

C'est ce qui avait été dit au départ. J'ai lu récemment un article sur les promesses des deux préfets, de Haute-Marne et de Meuse, cet article est apparu après celui du maire de Montiers-sur-Saulx, quinze jours après, cela doit être une réponse que les préfetures ont faite, eh bien ce sont toujours des promesses, il y a pas mal de réalisations à faire – je dis bien à faire - mais qui ne seront jamais faites puisqu'on sait bien que les préfets de la région passent tous les deux ans. On en a connu à peu près cinq ou six depuis l'installation du laboratoire.

**M. Pierre SUCK, commune de Lezéville**

J'approuve absolument ce que Denis STOLF a dit et que les entreprises partent à l'extérieur, les salaires sont moins chers à l'est et ce n'est pas l'ANDRA ni le CLIS

qui en sont la cause. Quand on va sur la voie rapide de Nancy/Bar-le-Duc, sur dix camions il y a huit roumains !

**M. Denis STOLF**

D'autres questions s'il-vous-plaît !

**M. Michel GUERITTE**

Concernant les HAVL, il y a par rapport à un an environ une grande évolution, l'IRSN et l'ANCCLI et le CLIS de Bure que vous représentez, travaillent ensemble en circuit fermé.

Le problème est que j'ai bien du mal, moi, à avoir des informations et savoir ce qui se passe. J'arrive parfois à avoir un minimum d'informations mais je suis extrêmement inquiet quand je vois qu'on a fait appel aux gentils citoyens que l'on appelait les naïfs, le panel de citoyens, complètement acquis à la cause, je ne suis pas du tout inquiet des résultats. Or c'est extrêmement important parce que, comme vous l'avez dit tout à l'heure, c'est là-dessus que va reposer l'avis, puisque dans le processus décisionnel de CIGEO il y a vous, les collectivités locales, qui vont avoir leur mot à dire. Vous avez vu que l'on va mettre en avant tous les blablas qui vont ressortir de ces réunions fermées. Et c'est là le problème parce que j'aurais tellement aimé faire une tentative, c'est dommage que l'on n'ait pas ouvert au public et qu'il n'y ait que quelques réunions publiques. Parce que là vous dites : « collecter l'avis du public », non c'est l'avis d'un certain public. Cela pose un problème et croyez-moi que lorsque cela sortira, si je suis encore de ce monde, cela va barder. C'est grave, c'est grave.

Le deuxième problème est la représentativité démocratique à travers l'OPECST ; on répète toujours que l'OPECST a son mot à dire et cela veut dire l'Assemblée Nationale et le Sénat, chacun dix-huit élus. Le problème est que c'est faux car l'OPECST est aussi une entité un peu bizarre. Qui va changer dans quinze jours, c'est une bonne chose, nous allons avoir du « sang neuf ». Les BATAILLE, LONGUET, SIDO, etc. vont peut-être ne plus être là et cela va peut-être changer la donne. J'insiste sur ces deux points-là : un faux dialogue et une fausse représentativité démocratique avec votre assentiment messieurs, et je serai obligé de le dire clairement.

**M. Benoît JAQUET**

Vous confondez le dialogue HAVL et le groupe d'échanges mis en place par l'IRSN pour l'instruction du DOS. Vous êtes vous-même intervenu lors du dialogue. Si vous, lorsque vous intervenez ne représentez pas le peuple, qui le représentera !

Deuxième chose, le groupe d'échanges est mis en place par l'IRSN puisque c'est une de ses initiatives. Ils ont choisi une composition à leur façon, si je puis dire. En même temps, qui est dans le CLIS ? Le CLIS va rechercher des membres représentant telle ou telle catégorie de la société. Il n'est pas dit que c'est un avis de la population qui est donné, c'est une représentation de la société civile, ce n'est pas tout à fait la même chose. Concernant l'ANCCLI, je crois que vous êtes membre de la CLI de Soulaines ! Alors pourquoi n'avez-vous pas demandé à l'ANCCLI pour être membre de ce groupe ? Je ne comprends pas ! Au CLIS, nous avons dit : « nous allons faire partie de ce groupe d'échange, qui au sein du CLIS veut en être ? ». On a eu des candidats. Demandez à l'ANCCLI, je ne peux rien vous dire de plus.

**Monsieur Jacques LERAY**

Je voulais rappeler que le conseil général en 1997 avait pris un engagement qui précisait que le jour où le laboratoire allait se transformer en poubelle atomique, la population serait consultée. Je voulais rappeler simplement aux conseillers départementaux que ce serait bien d'appliquer le concept qui avait été pris et consulter la population avant d'engager l'avenir du territoire.

**M. Denis STOLF**

Merci Jacques ! Merci de votre attention et de votre participation. Maintenant vous êtes invités à une petite collation avant de reprendre vos véhicules. Merci à tous.





Le Lavoir – Rue des Ormes – 55290 BURE  
TÉL. 03 29 75 98 54 - [www.clis-bure.com](http://www.clis-bure.com)